



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Établissement (CE)  
tenue le 30 avril à 15h00

## Participants

### Sont présents :

Pascale Bissonnette, personnel de soutien  
Marie-Eve Brazeau, enseignante  
Julien Cauchon, enseignant  
Mélisa Ferreira, parent  
Mélanie Larose, directrice par intérim

Caroline Lessard, parent  
Maja Matekalo, technicienne en service de garde  
Annie-Jade Samson, enseignante  
Céline Sinkiyajako, parent  
Émilie Turcotte, parent et représentante EHDAA

### Est aussi présente :

Annie Courbron, direction adjointe par intérim

### Sont absents :

Djama Ahmed, parent et représentant comité parents  
Jocelyn Blondin, représentant de la communauté  
Jean-Nicolas Paul, parent

## Ouverture de la séance

Mme Lessard vérifie le quorum et ouvre la séance à 15h05.

### 1. Préliminaires

#### 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### C.E. 30-04-001

Il est proposé par Mme Pascale Bissonnette d'adopter l'ordre du jour du 30 avril 2020.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 1.2 Courrier CE

Aucun courrier. Mme Émilie Turcotte demande des nouvelles de Madame Beauchamp. La présidente propose qu'une carte virtuelle lui soit envoyée en attendant son retour.

#### 1.4 Adoption du procès-verbal du 23 janvier 2020

##### C.E. 30-04-002

Il est proposé par Mme Maja Matekalo d'adopter le procès-verbal du 23 janvier 2020.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.5 Suivi au procès-verbal

- Les membres avaient voté pour qu'un maximum de 15\$ soit déboursé par les parents pour l'achat de l'agenda scolaire. Le coût total sera de 8\$.
- Une lettre sera envoyée aux parents si un problème de blatte se présentait à nouveau à l'école. La demande a été approuvée par le secrétariat général.
- Un suivi pour la rénovation de la petite cour a été fait cette semaine. Nous sommes en attente.
- BBQ : le BBQ annuel de fin d'année est reporté à la rentrée, si la situation le permet.

## 2. Points nécessitant une adoption ou une approbation

### 2.1 Modification à la régie interne

#### C.E 30-04-003

Depuis de nombreuses années, quand certaines décisions qui ne justifiaient pas une séance extraordinaire devaient être prises rapidement, nous nous permettions de faire ça par courriel (ces décisions étaient ensuite entérinées lors du C.É suivant). Ceci dit, c'était la tradition, mais rien dans nos règles de régie interne ne le permet. Étant donné que nous ne pouvons plus actuellement nous rassembler et que la quantité de décisions qui pourraient être prises par courriel est importante, il serait plus sage de d'abord faire une modification à notre régie interne pour permettre ce mode exceptionnel de prise de décision. La direction a transmis les différents libellés de plusieurs autres écoles concernant cette pratique. La présidente a retenu celui de l'école Grande-Rivière parce que c'est celui qui est le plus précis. Considérant ces informations, la présidente du CÉ suggère la modification de la régie interne comme suit :

#### **Procédure de vote par moyen électronique**

Certaines opportunités et événements prévus avant la date de la prochaine rencontre du CE, pour lesquelles une approbation du CE est requise en vertu d'un article de la LIP, mais qui ne justifient pas la convocation d'une rencontre extraordinaire, peuvent être soumis pour approbation par voie électronique aux membres du CE. Cette mesure sera applicable de façon exceptionnelle et avec un commun accord de la direction et du président du CE.

L'avis d'approbation sera transmis par voie électronique pour demander aux membres du CE de voter sur la proposition. Cette correspondance pourra comporter plusieurs propositions, mais chacune devra être traitée à titre indépendant. De plus, chaque proposition aura une description, ainsi qu'une indication des coûts applicables pour les parents le cas échéant.

Le vote des membres est requis dans les 48 heures qui suivront l'avis d'approbation, les membres du conseil feront connaître leur décision pour l'appui ou le rejet de la ou des propositions sur une base singulière, par un courriel de réponse à tous les destinataires (la fonction « répondre à tous »). Un membre qui n'a pas voté dans les 48 heures sera comptabilisé comme s'étant abstenu. La même règle que le quorum des rencontres du CE sera utilisée pour établir si une proposition est approuvée. Par la suite, la proposition sera tout de même entérinée à la rencontre suivante. Mme Maja Matekalo propose la modification de la régie interne.

**RÉSOLUTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.2 Cadre budgétaire

### **C.E. 30-04-004**

Considérant que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant la présentation du cadre budgétaire 2020-2021 effectuée par la direction de l'établissement ;

Il est proposé par Mme Pascale Bissonnette, appuyée par Mme Marie-Ève Brazeau que le Conseil d'établissement recommande l'adoption du cadre budgétaire 2020-2021 de la CSPO, tel que présenté.

**RÉSOLUTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.3 Grilles-matières

### **C.E. 30-04-005**

Mme Larose énonce la répartition de la grille-matières pour chaque niveau. Mme Annie-Jade Samson propose d'approuver la grille-matière 2020-2021.

**RÉSOLUTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.4 Traiteur

### **C.E. 30-04-006**

Considérant l'excellent service offert par la compagnie Le Villageois et les nombreux commentaires positifs à leur égard, Mme Émilie Turcotte propose de maintenir le choix de la compagnie Le Villageois comme service de traiteur pour l'année scolaire 2020-2021.

**RÉSOLUTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.5 Caméra

### **C.E. 30-04-007**

Mme Larose mentionne que les membres du CE avaient approuvé l'achat de onze (11) caméras de type Ipevo. Présentement, toutes les enseignantes ont une caméra à l'exception d'une enseignante orthopédagogue et d'une enseignante d'une classe 2<sup>e</sup> année. Après avoir discuté et vérifié le tableau des fonds à destinations spéciales, Mme Caroline Lessard propose d'approuver l'achat des deux (2) caméras de type Ipevo.

**RÉSOLUTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.6 Projet éducatif

### C.E. 30-04-008

Mme Larose présente le document du projet éducatif qui a été mis à jour. Considérant la situation actuelle, les données de la page 9 n'ont pas été modifiées. Mme Émilie Turcotte propose d'approuver le projet éducatif.

### RÉSOLUTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. Points de discussion ou d'information

### 3.1 Dates de fin d'année pour les finissants

Mme Larose mentionne que la fête des finissants est annulée, mais qu'un album sera remis à chaque élève.

### 3.2 Suivi de construction, rénovation, travaux

Mme Mélanie Larose mentionne qu'avant mars, elle a reçu un courriel mentionnant que tous les travaux qui devaient être exécutés à notre école seraient effectués. Depuis la fin mars, les travaux sont avancés mais ils ne sont pas tous complétés comme il avait été mentionné. Les petits travaux à l'intérieur ont été accomplis. Elle a reçu un courriel la semaine dernière pour lui demander que tout soit prêt pour l'installation des armoires du service de garde. Après l'installation, elle a constaté qu'il manquait les comptoirs, le 2<sup>e</sup> étage des armoires et le lavabo double. Nous sommes donc encore en attente. Étant donné le retour des élèves le 11 mai, nous espérons que le tout sera réglé rapidement.

### 3.3 Tableau des fonds à destination spéciale

Mme Larose présente le tableau des fonds à destination spéciale. Le montant des fonds a diminué suite aux dîners pizza et sous-marin qui doivent être annulés.

### 3.4 Résultats SEVI

Le SEVI sert à vérifier le sentiment de sécurité à l'école. Il s'agit d'un questionnaire passé aux élèves de la troisième à la sixième année. Les données obtenues constituent donc une « photo » au moment de la passation. Celles recueillies cette année nous ont permis de constater que notre zone vulnérable est la cour d'école et que la violence verbale est la plus présente dans notre établissement. Le SEVI nous a permis de mettre des moyens en place en instaurant des moyens pour encourager les amis à dénoncer auprès des adultes de l'école et en relançant le 2-1-1 particulièrement efficace puisque les élèves se sentent bien accompagnés par le personnel de notre école. L'an prochain, nous souhaitons développer l'empathie chez nos élèves en utilisant la littérature jeunesse, des ateliers et l'expertise de notre AVSEC.

### 3.5 Compagnie - agendas scolaires 2020-2021

Mme Mélanie Larose informe les membres que le contrat avec la compagnie Laurentienne était d'une durée de 2 ans. Nous irons donc de l'avant avec cette compagnie pour l'achat des agendas scolaires 2020-2021 pour les classes spécialisées et le 3<sup>e</sup> cycle.

## **4. Mots de la direction et du sdg**

### **4.1 Du service de garde**

Considérant le calendrier scolaire 2020-2021, Mme Maja Matekalo informe les membres qu'elle désire que le service de garde soit fermé le 6 janvier 2021. Les raisons sont principalement basées sur les besoins de son équipe. Elle a constaté que les éducateurs(trices) ont besoin d'un temps en équipe. Elle aimerait que son équipe puisse travailler en concertation et avoir des formations. Les membres du CE se questionne mais sont d'accord avec la condition que la fermeture soit publiée à l'avance et qu'un suivi soit fait auprès des membres avec les détails de la pertinence de cette fermeture, avec les commentaires des parents.

Mme Maja Matekalo présente le document des activités lors des journées pédagogiques qui auront lieu en 2020-2021. Mme Caroline Lessard demande qu'une journée additionnelle soit ajoutée pour les sporadiques. La date choisie sera le 1<sup>re</sup> février 2021.

### **4.2 De la Direction**

Depuis la fermeture en mars dernier, toute l'équipe de l'école St-Jean-Bosco s'adapte à son nouveau rythme de travail. Les éducateurs du service de garde et l'équipe de TES ont supporté l'école du Lac-des-Fées auprès des élèves fréquentant les services de garde d'urgence. Depuis l'annonce du retour en classe le 11 mai, le personnel se prépare à accueillir les élèves. D'abord, nous prendrons le temps de les accueillir, car chacun a vécu différemment la période de confinement. Par la suite, nous prendrons le temps de réviser les acquis, et ce, avant d'enchaîner avec les nouveaux savoirs. Nous respecterons les mesures de sécurité requises tout en essayant de rendre l'école la plus accueillante possible. Nous avons réussi à prévoir trois temps à l'extérieur pour permettre à nos élèves de bouger. Évidemment, l'école sera bien différente, mais tout le personnel est prêt à mettre les efforts nécessaires pour s'assurer que tout ira bien. La direction se sent bien appuyée par l'équipe et par la direction générale de la CSPO qui communique régulièrement les informations selon l'évolution de la situation.

## **5. Varia**

Aucun varia.

## **6. Levée de l'assemblée**

La levée de la réunion est proposée par Caroline Lessard à 16h57.

Procès-verbal rédigé par : Pascale Bissonnette

---

Caroline Lessard  
Présidente du Conseil d'Établissement

---

Mélanie Larose  
Directrice par intérim de l'École St-Jean-Bosco

## **7. Mots des représentants**

### **7.1 Des parents**

Depuis la dernière rencontre du CE, il y a eu deux (2) rencontres. Il a été question des points suivants :

- 18 février : nouvelles élections ;
- Nouvelle présidente : Mme Bernard, vice-président, Monsieur Bilodeau ;
- 24 février : consultation de la direction générale pour la division des districts ; elle voulait consulter les parents d'abord ;
- Retour effectué sur les districts.

### **7.2 EHDAA**

Un compte-rendu sera effectué à la prochaine réunion.

### **7.3 De l'OPP**

Mme Mélanie Héroux est absente.